



## REGLEMENT 2026

(V1.6 du 19/12/2025 - JE)

### DEFINITION :

La RALLYE CUP VMRS est un challenge organisé dans le cadre des rallyes de régularité sportive pour véhicules modernes (VMRS) organisés dans toute la France. Il s'applique à un certain nombre d'épreuves sélectionnées selon un commun accord avec les organisateurs dans le but de constituer un challenge attractif. En fin de saison, par un système de cumul de points, un palmarès est décerné avec récompenses sous forme de prix. Il n'y a aucune récompense en argent.

### ART.1 ADHESION

**1.1** Une fois acquise l'adhésion d'une épreuve au challenge RALLYE CUP VMRS, celle-ci entraîne alors pour l'organisateur de l'épreuve l'obligation de respecter en tout point le présent règlement.

**1.2** Le fait, pour un concurrent pilote ou copilote, de s'inscrire à la RALLYE CUP VMRS, implique de prendre connaissance et de respecter en tout point le présent règlement.

**1.3** En s'inscrivant et en participant au challenge RALLYE CUP VMRS, le concurrent se doit de considérer qu'il s'inscrit à une épreuve dite « amateur », organisée avant tout pour le plaisir de chacun et dans un esprit qualifié de « gentleman driver ». Il s'interdit donc toute réclamation auprès de l'organisation de la RALLYE CUP VMRS. L'organisateur de la RALLYE CUP VMRS se réserve le droit d'exclure du challenge tout concurrent dont le comportement, les propos ou les écrits, pourraient porter préjudice à la RALLYE CUP VMRS. Dans ce cas, le concurrent exclu perdrait le bénéfice des points éventuellement marqués, et ne pourrait en aucun cas bénéficier d'un quelconque dédommagement.

### ART.2 INSCRIPTION

**2.1** L'inscription à la RALLYE CUP VMRS se fait directement en ligne via le site du challenge, par courrier ou par mail. Le formulaire d'engagement est disponible sur le site [www.rallyecupvmrs.fr](http://www.rallyecupvmrs.fr) ou sur demande par mail : jeremy.rallyecup@gmail.com

Les équipages étrangers sont autorisés à participer au challenge.

**Le montant de l'inscription pour le challenge national 2026 est fixé à :**

- **40€ par personne (pilote ou copilote).**
- **70€ pour un équipage complet (pilote + copilote).**

Un t-shirt Rallye Cup 2026, des stickers et un trophée (remis lors de la remise des prix) sont compris dans le prix par personne.

**Paiement par virement bancaire ou chèque à l'ordre de JET RACING (voir formulaire d'inscription) ou en ligne sur le site [www.rallyecupvmrs.fr](http://www.rallyecupvmrs.fr)**

Si un équipage ou un concurrent souhaite s'inscrire également à la RALLYE CUP VHRS, le montant de l'inscription pour les deux challenges est fixé à :

- **70€ par personne (pilote ou copilote).**
- **125€ pour un équipage complet (pilote + copilote).**

Un t-shirt Rallye Cup 2026, des stickers et **2 trophées** (1 Vhrs + 1 Vmrs, remis lors de la remise des prix) sont compris dans le prix par personne.

Il est possible, au cours de la saison, de concourir dans les catégories Pilotes et Copilotes ainsi que dans des moyennes différentes. Les points marqués dans chacune des catégories compteront pour le classement de chacune d'entre elles. Cependant, un seul trophée sera remis en fin de saison (celui du meilleur classement). La possibilité de marquer des points commence dès l'inscription. Sauf exception, il n'est pas possible de marquer des points à titre rétroactif (pour une participation à une épreuve précédant l'inscription).

**2.2** Des stickers aux couleurs du challenge seront distribués à tous les concurrents avant le début de la saison.

Tout participant au challenge s'engage à apposer sur sa voiture, pendant toute la durée des épreuves, le sticker RALLYE CUP VMRS qui lui aura été donné (à coller à l'arrière du véhicule) ainsi que ceux des partenaires éventuels du challenge.

### **ART.3 ENGAGEMENTS**

**3.1** Sera admis à participer à la RALLYE CUP VMRS tout pilote ou copilote engagé dans un des rallyes VMRS comptant pour la RALLYE CUP VMRS, et préalablement inscrit au challenge. Pour chacune des épreuves, la liste des « autorisés à prendre le départ » publiée par l'organisateur de l'épreuve fera foi de la participation des équipages à ladite épreuve.

**3.2 \*\*\*Le tarif préférentiel accordé aux participants de la RALLYE CUP VHRS (celui accordé aux équipages dont les 2 membres sont licenciés à l'ASA organisatrice de l'épreuve) est accordé aux participants de la RALLYE CUP VMRS sur certaines épreuves à confirmer pour 2026\*\*\***

A titre d'information, en 2025, le rallye d'Autun proposait une réduction de 50€ sur l'engagement.

**Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, il suffit qu'un membre de l'équipage soit inscrit au challenge (pilote ou copilote), pas obligatoirement les deux.**

## **ART.4 VOITURES ADMISSIBLES**

Sont admissibles pour participer à la RALLYE CUP VMRS les voitures admises par les divers organisateurs dans le classement « Régularité Moderne Sportive » (**motorisations thermiques, hybrides et électriques incluses**).

## **ART.5 MOYENNES**

**5.1** Les moyennes choisies pour les épreuves de régularité sont du ressort et de la responsabilité de l'organisateur de l'épreuve.

Celui-ci propose 3 types de moyennes :

- Moyenne dite HAUTE
- Moyenne dite INTERMEDIAIRE
- Moyenne dite BASSE

**5.2 Tous les appareils de mesures sont autorisés dans les véhicules inscrits (Blunik, Crisartech, Chronopist...avec ou sans recalage GPS).**

## **ART.6 CLASSEMENT DE LA RALLYE CUP VMRS**

**6.1** Il sera établi 6 classements : Moyenne Haute, Moyenne Intermédiaire, Moyenne Basse et ceci pour les pilotes et copilotes.

**6.2** Après chaque épreuve, le classement provisoire de la RALLYE CUP VMRS, dans chacune des catégories, sera publié sur le site de la RALLYE CUP VMRS : [www.rallyecupvmrs.fr](http://www.rallyecupvmrs.fr)

**6.3** Les classements de la RALLYE CUP VMRS sont établis d'après, d'une part, la « liste des autorisés à prendre le départ » et, d'autre part, le « classement officiel final » de chaque épreuve, communiqués à l'issue de chacune d'elles par son organisateur. Ces documents seront la base de référence absolue pour l'établissement du classement de la RALLYE CUP VMRS.

**6.4** Dans la RALLYE CUP VMRS, le classement de chaque épreuve s'effectue par cumul de 3 types de points :

**a) Points de participation à l'épreuve :**

Le fait de participer à une épreuve donne automatiquement droit à l'attribution de :

- **20 points forfaïtaires** pour un rallye national.

- **10 points forfaits** pour un rallye régional.

**b) Points liés au résultat de l'épreuve :**

La place obtenue dans le classement final **par moyenne, parmi les pilotes inscrits à la RALLYE CUP VMRS**, donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- 1<sup>ère</sup> place : 15 points
- 2<sup>ème</sup> place : 12 points
- 3<sup>ème</sup> place : 10 points
- 4<sup>ème</sup> place : 9 points
- 5<sup>ème</sup> place : 8 points
- 6<sup>ème</sup> place : 7 points
- 7<sup>ème</sup> place : 6 points
- 8<sup>ème</sup> place : 5 points
- 9<sup>ème</sup> place : 4 points
- 10<sup>ème</sup> place : 3 points
- 11<sup>ème</sup> place : 2 points
- 12<sup>ème</sup> place et au-delà : 1 point

**c) Points Bonus :**

1) Le nombre de partants inscrits au challenge dans chaque moyenne donne lieu à l'attribution de points bonus selon le barème suivant :

- 1 partant : 0 point
- 2 à 3 partants : 2 points
- 4 à 5 partants : 3 points
- 6 à 7 partants : 4 points
- plus de 8 partants : 5 points

2) Si un concurrent remporte une ou plusieurs ES (spéciales) **au classement général (scratch)** d'une épreuve, il gagne un (1) point bonus, et seulement un (même s'il remporte plusieurs ES). Ce point bonus n'est pas soumis à la condition de terminer l'épreuve.

3) Le joker de 10 points en cas d'abandon, utilisable une fois dans la saison (voir ci-dessous).

**d) Coefficient épreuve :**

Rallye régional ou national : coefficient 1

**e) Abandon :**

En cas d'abandon, seuls les 20 points forfaits liés à la participation à l'épreuve peuvent être marqués.

**!! Nouveauté 2026 !!**

**Un joker d'une valeur de 10 points pourra être utilisé une fois (1x) en cours de saison en cas d'abandon. Pour cela, il faudra contacter l'organisateur de la Rallye Cup pour lui signifier son souhait d'utiliser son joker. Il est à noter que l'addition des 20 points de participation et des 10 points joker ne devra jamais dépasser le nombre de points du dernier concurrent de la RALLYE CUP VMRS classé sur cette même épreuve.**

**Ex : Si le dernier classé a cumulé 29 points, le concurrent ayant abandonné et souhaitant utiliser son joker ne pourra cumuler que 28 points au maximum (au lieu de 30).**

**6.5** En fin d'année, pour l'établissement du classement définitif de la RALLYE CUP VMRS, seuls les meilleurs résultats de chaque participant seront retenus (nombre à définir en fonction du calendrier définitif).

**Pour le challenge national 2026 : Seront retenus les 4 meilleurs résultats.**

**6.6** En cas d'ex-aequo, les critères suivants donneront l'avantage dans cet ordre :

- **Le concurrent n'ayant pas utilisé son joker de 10 points en cas d'abandon sur ses épreuves comptabilisées.**
- Le concurrent ayant participé au plus faible nombre d'épreuves dans la saison.
- Le concurrent étant le plus de fois mieux classé que l'autre lors de leurs éventuelles confrontations (sur des épreuves comptabilisées pour les deux concurrents).
- Le concurrent ayant cumulé le plus de victoires (dans sa moyenne et parmi les concurrents du challenge) sur ses épreuves comptabilisées (épreuves avec au minimum 3 concurrents du challenge dans la moyenne concernée).
- L'âge des voitures utilisées, la plus ancienne donnant l'avantage. Au cas où plusieurs voitures seraient utilisées par les équipages concernés, l'âge retenu sera égal à la moyenne des âges des différentes voitures.

**6.7** Les éventuels litiges seront réglés par la commission d'organisation de la RALLYE CUP VMRS qui est souveraine dans ses décisions.

## **ART.7 RECOMPENSES**

### **7.1**

**Tous les engagés recevront un trophée.** Aucun prix en espèces ne sera distribué.

**7.2** Création en 2026 d'une nouvelle récompense pour :

- La meilleure pilote et copilote (celles ayant cumulé le plus de points dans la saison)

**7.3** La proclamation du palmarès de la RALLYE CUP VMRS et la remise des prix se feront en un lieu et à une date communiqués en temps voulu.

## **ART.8 EPREUVES QUALIFICATIVES**

**8.1** En début de saison, il est établi un calendrier en fonction des propositions des organisateurs.

**8.2** Ce calendrier est susceptible d'être modifié notamment si une épreuve est annulée, ou si une autre remplace une épreuve annulée en cours de saison.

**8.3** Aucune réclamation ne pourra être admise en cas de modification du calendrier en cours de saison.

## **ART.9 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le nom de la RALLYE CUP VMRS, ainsi que le logo correspondant sont la propriété de Jérémie Etourneau. Le nom et le logo sont déposés à l'INPI.

Responsable :

Jérémie Etourneau (jeremy.rallyecup@gmail.com)

----- *Délégué Hauts-de-France* – Gianni Pasqualini (gianni.rallyecup@gmail.com)